

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Didier LEMARCHAND à Jean-François SALVAR
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES
Annaïg MESTRIC à Gwenaël COURTET
Lucien MONNERIE à Bernard BASTIER
Hugues DEVAUX-MARKOV à Marylise FOIDART

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Juin 2024
Date de l'affichage	28 Juin 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	30

2024 86 Contribution financière de la ville à l'édition 2024 de la « Nuit étoilée »

Rapporteur : J. Daniel

L'association « Nuit étoilée » qui organise le feu d'artifice du 14 août sur les rives de la Laïta, depuis près de 20 ans, réunit des membres venant des deux communes, Guidel et Clohars-Carnoët.

Pour organiser cet évènement qui attire chaque année des milliers de spectateurs, l'association bénéficie du soutien de nombreux sponsors mais également de l'aide des deux communes membres.

Ainsi, chaque année la commune de Guidel verse environ 9 000 € pour participer au financement de cet évènement dont le coût s'élève à plus de 25 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de participer à hauteur de 9 000,00 € à la « Nuit étoilée 2024 » pour l'organisation du spectacle pyrotechnique prévu le 14 août 2024.

VU l'avis de la Commission Culture, animations, jumelages et manifestations du 10 juin 2024,

DECIDE l'attribution d'une contribution financière d'un montant de 9 000 € à l'association « Nuit étoilée » au titre de l'année 2024.

Anne-Marie GARANGE – Jean-Jacques MARTEIL – Hugo DEVAUX-MARKOV ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Juillet 2024
Le Maire,
Joël DANIEL

